

# Plan de retour en classe

2020-21

---

---

Alberta Education, Government of Alberta

Date de publication 10 juin 2020

Titre de la publication Plan de retour en classe 2020-2021

Pour en savoir plus concernant ce contenu, veuillez consulter : <https://open.alberta.ca/dataset/3e4bccf4-6758-4e4a-bfb9-f7f063b83962/resource/d3739e94-9dd4-4514-8ba3-67ca1ebff81b/download/GoA-Publications-Guideline.pdf>

## Table des matières

Table des matières .....	3
<b>Plan de retour en classe 2020-2021 .....</b>	<b>4</b>
Fonctionnement des écoles pour le reste de l'année scolaire 2019-2020 .....	7
Messages clés en santé publique – retour en classe .....	7
Planification.....	10
Cours d'été en juillet et août .....	10
Calendrier scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 .....	10
Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires) .....	10
Scénario 2 : retour à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires) .....	11
Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés) .....	11
Soutenir la croissance dans l'apprentissage des élèves .....	13
Examens en vue du diplôme de 12 <sup>e</sup> année .....	13
Tests de rendement provinciaux destinés aux élèves de 6 <sup>e</sup> et de 9 <sup>e</sup> année .....	14
Évaluation de l'apprentissage des élèves de 3 <sup>e</sup> année (EAE).....	15
Enfants et élèves qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés .....	16
Activités parascolaires .....	18
Masques et exigences en matière d'hygiène et de santé.....	18
Transport.....	22
Évaluations pour le brevet d'enseignement permanent .....	23
Stages pour les étudiants dans le cadre des stages de formation des enseignants.....	24
Connectivité Internet ou SuperNet pour les Premières Nations et les communautés rurales ou éloignées.....	24
Reconnaitre la rentrée scolaire 2020-2021 .....	25

# Plan de retour en classe 2020-2021

La mise en œuvre de ce Plan de retour en classe est sujette à des modifications et à des directives de la part de la médecin hygiéniste en chef. Ce plan est fondé sur les meilleurs renseignements disponibles et les conditions liées à la pandémie de COVID-19. Il évoluera et sera ajusté lorsque les renseignements seront disponibles, à mesure que la situation de la pandémie de COVID-19 changera.

Alberta Education continuera à consulter ses partenaires en éducation dans le cadre de cet important processus.

Ce Plan de retour en classe pour le système d'éducation du préscolaire à la 12<sup>e</sup> année pour l'année scolaire 2020-2021 fait partie de la stratégie de relance du gouvernement albertain qui a été annoncée le 30 avril 2020.

Ce plan est fondé sur les quatre principes suivants qui ont été établis par le gouvernement en collaboration avec les partenaires en éducation.

- La sécurité des enfants, des élèves et du personnel passe avant tout.
- L'apprentissage des enfants et des élèves continue.
- Les écoles continuent à recevoir des fonds de la province.
- Les autorités scolaires ont la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins de leur communauté.

Ce plan concilie la nécessité d'une orientation provinciale et d'approches normalisées dans certains domaines tout en offrant une certaine flexibilité et en respectant l'autonomie des autorités scolaires au niveau local.

À l'approche de la nouvelle année scolaire, l'orientation fournie dans cette ébauche de plan sera mise à jour en fonction de l'évolution des circonstances. Alberta Education s'engage à fournir le plan final au plus tard en août 2020, afin de donner aux autorités scolaires le temps d'apporter tout ajustement supplémentaire à leur propre planification pour la nouvelle année scolaire.

Le Plan de retour en classe dans les écoles du préscolaire à la 12<sup>e</sup> année envisage trois scénarios qui pourraient se présenter lorsque l'année scolaire 2020-2021 commencera en septembre.

- 1) Retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)
- 2) Retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)
- 3) Poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)

Il est impératif que les autorités scolaires planifient et se préparent à ces trois scénarios non mutuellement exclusifs, car la pandémie de COVID-19 peut changer à tout moment et les autorités scolaires peuvent être amenées à passer d'un scénario à l'autre avec un court préavis.

Alberta Education collabore avec Alberta Health pour créer des critères et déclencheurs pour passer d'un scénario à l'autre, en fonction de l'état de la pandémie de COVID-19 dans les communautés à travers la province.

Pour la prochaine année scolaire 2020-2021, le gouvernement s'attend à ce que chaque enfant et chaque élève, peu importe sa situation géographique ou son statut socioéconomique, continue à apprendre. Cela comprend les enfants et les élèves des écoles publiques, séparées, francophones, à charte et indépendantes, ainsi que les élèves autochtones qui fréquentent les écoles provinciales et les établissements indépendants d'éducation préscolaire.

Les *Normes en matière d'adaptation scolaire* définissent l'éducation inclusive comme une éducation où un élève ayant des incapacités ou qui nécessite des soutiens et des services spécialisés est inclus en classe ordinaire, et où les écoles de quartier sont la première option de classement. Comme plusieurs scénarios sont élaborés pour l'année scolaire à venir pendant la pandémie mondiale, il faut prendre en compte et planifier à chaque niveau l'inclusion des élèves ayant des incapacités, ainsi que ses répercussions, et les soutiens uniques qui seront peut-être nécessaires pour assurer leur réussite et leur pleine participation à tous les aspects de la vie scolaire.

La pandémie mondiale de COVID-19 est une situation en évolution constante et sans précédent qui pose de nombreux défis à la société et au système d'éducation. La poursuite de l'apprentissage des enfants et des élèves à l'automne 2020 exigera de tous les membres du système d'éducation de l'Alberta du préscolaire à la 12<sup>e</sup> année qu'ils contribuent de manière flexible à la réussite de nos enfants et de nos élèves.

*« Je tiens à remercier nos leadeurs et partenaires en éducation, les enseignants, les parents, les autorités scolaires et le personnel d'avoir partagé leur expertise et leur contribution à l'élaboration de ce plan détaillé qui tient compte de la complexité du fonctionnement des écoles. Nous sommes tous d'accord que la sécurité des élèves et du personnel sera toujours la priorité absolue et ensemble, nous faisons en sorte que les élèves continuent à apprendre au cours de la prochaine année scolaire, quel que soit le scénario. Je me réjouis de pouvoir continuer à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires du système d'éducation alors que notre gouvernement se prépare à communiquer d'ici le 1<sup>er</sup> août sa décision définitive sur le scénario qui sera mis en place au début de l'année scolaire. »*

Adriana LaGrange, ministre de l'Éducation

**Remarque :**

Environ 48 000 élèves déclarés des Premières Nations, métis et inuits, dont environ 7 000 élèves des Premières Nations résidant dans une réserve apprennent au sein du système d'éducation provincial. Les autorités scolaires qui ont des ententes de services en éducation avec les gouvernements des Premières Nations ou le gouvernement du Canada sont invitées à communiquer rapidement avec ces Premières Nations pour discuter du plan de retour en tenant compte des besoins de ces élèves des Premières Nations. Les soutiens particuliers peuvent varier d'une région à l'autre et varieront en fonction des besoins culturels uniques des élèves des Premières Nations, métis et inuits. Une approche flexible peut être nécessaire pour répondre aux besoins de ces élèves, en fonction des décisions prises par les conseils des Premières Nations en matière de sécurité locale. Les autorités scolaires de la province doivent veiller à ce que les discussions avec les élèves, les parents et les représentants des Premières Nations, métis et inuits aient lieu tôt, sur tous les aspects de la réouverture des écoles, et à ce qu'elles se poursuivent tout au long du retour.

## Fonctionnement des écoles pour le reste de l'année scolaire 2019-2020

Les cours dans les écoles de l'Alberta du préscolaire à la 12<sup>e</sup> année ont été annulés indéfiniment le 16 mars 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a travaillé avec l'Alberta School Boards Association, le College of Alberta School Superintendents, l'Alberta Teachers' Association, l'Alberta School Councils' Association, l'Association of Alberta Public Charter Schools et l'Association of Independent Schools and Colleges of Alberta pour déterminer comment poursuivre l'apprentissage dirigé par les enseignants pour les enfants et les élèves à la maison, et ce, à travers l'Alberta. Cette approche a été élaborée en mettant l'accent sur la sécurité de notre personnel, des enfants et des élèves, et en offrant aux autorités scolaires la flexibilité nécessaire pour répondre aux besoins uniques des enfants et des élèves.

Le 30 avril 2020, le gouvernement a confirmé que les enfants et les élèves ne retourneraient pas en classe pour le reste de l'année scolaire 2019-2020. Ainsi, les enfants et les élèves termineront leur apprentissage à la maison.

L'année scolaire 2019-2020 se terminera pour les enfants et les élèves selon les calendriers des autorités scolaires locales afin d'assurer la continuité de l'apprentissage. Comme annoncé précédemment, les tests de rendement provinciaux et les examens en vue du diplôme sont annulés et les écoles fourniront à tous les élèves leurs notes finales.

Les autorités scolaires locales conservent l'autonomie et la flexibilité nécessaires pour déterminer le format et le calendrier des célébrations de fin d'année scolaire, y compris les cérémonies de remise des diplômes. Des directives pour les cérémonies de remise des diplômes peuvent être trouvées [ici](#). Ces célébrations doivent respecter les mesures de santé publique en vigueur au moment des événements.

## Messages clés en santé publique – retour en classe

Pour favoriser le retour en classe en personne, il faudra le soutien collectif des conseils scolaires, des conseillers scolaires, des directions d'école, des enseignants, du personnel, des élèves, des parents ou tuteurs ainsi que du gouvernement et de Alberta Health Services (AHS), qui travailleront ensemble afin d'assurer le respect des mesures de santé publique en vigueur. Les parents ou tuteurs jouent un rôle essentiel en soutenant les actions à la maison (comme le fait de garder les élèves à la maison lorsqu'ils sont malades et d'effectuer un test si des symptômes se développent) qui, en fin de compte, assurent la sécurité des autres élèves et du personnel. Cliquer [ici](#) pour la liste des symptômes de [COVID-19](#) (en anglais seulement).

Le retour à l'apprentissage en classe peut varier à travers la province, selon le nombre de cas de COVID-19 dans chaque région. S'il y a des régions à forte circulation de COVID-19, les enfants et les élèves des régions où le nombre de cas est minime et où le risque est faible pourraient revenir plus tôt que ceux des régions où le nombre de cas de COVID-19 est plus élevé.

Le gouvernement de l'Alberta continuera à surveiller et à communiquer les renseignements sur les cas de COVID-19 en Alberta. Le gouvernement de l'Alberta a élaboré une carte du statut de la COVID-19 qui indique le niveau de risque dans chaque région et des renseignements sur les mesures de santé locales à [COVID-19 Status Map](#). Elle indique également le taux de cas de COVID-19 et le nombre de cas actifs. Les cas confirmés seront suivis en temps réel afin de façonner des réponses proactives dans des régions déterminées de la province. Les municipalités, les comtés et les districts municipaux comptant plus de 50 cas actifs pour 100 000 habitants peuvent prendre des mesures supplémentaires pour réduire la propagation de la COVID-19. Cette ressource aidera à éclairer le retour en classe et le fonctionnement des écoles subséquent.

Le retour à l'apprentissage en classe n'est pas sans risque de transmission infectieuse. En réunissant de nombreuses personnes dans un contexte restreint, comme une école, nous nous attendons à ce que des cas et même des épidémies de COVID-19 se produisent à ces endroits. Les représentants de la santé publique suivront la situation de près et auront un plan permettant de réagir rapidement aux cas de COVID-19 dans une école. Ce plan d'intervention comprendra l'identification en peu de temps des cas grâce à un dépistage facilement accessible et rapide, l'identification immédiate des contacts étroits, l'isolement (et les tests le cas échéant). Les médecins hygiénistes de chaque région collaboreront avec les autorités scolaires ou les directions d'école pour déterminer les risques et les stratégies d'atténuation qui peuvent comprendre la suspension temporaire des cours en personne pour un groupe d'élèves.

Un certain nombre de facteurs devront être pris en compte pour décider du scénario qui sera mis en œuvre en septembre 2020. Les écoles offrent plus qu'une occasion d'apprendre dans le sens traditionnel. Les écoles favorisent le bien-être physique, social et émotionnel des élèves de l'Alberta. Tous ces facteurs doivent être pris en compte dans le contexte d'une pandémie en évolution. Le fait de ne pas offrir d'éducation en personne a à la fois de vastes implications sociétales qui doivent être prises en compte et des risques pour les élèves de pertes d'occasions éducatives et sociales, et de soutiens qui doivent être mis en équilibre avec le risque de transmission de l'infection.

Pour le scénario 1 (retour à l'apprentissage en classe – fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires) et le scénario 2 (retour partiel à l'apprentissage en classe - avec des mesures sanitaires supplémentaires), des mesures seront mises en place pour réduire le risque de transmission de la COVID-19. Ces stratégies comprennent :

- un dépistage systématique pour l'ensemble du personnel et des élèves;
- des recommandations renforcées en matière de nettoyage et de désinfection de l'environnement, y compris le nettoyage quotidien de toutes les zones de l'école, le nettoyage plusieurs fois par jour des toilettes et des surfaces qui sont souvent touchées, et le nettoyage en profondeur régulier lorsque les élèves ne sont pas présents;
- une politique stricte exigeant que tout élève ou membre du personnel présentant des symptômes de COVID-19 (même si les symptômes ressemblent à un léger rhume) reste à la maison;
- des recommandations en matière d'éloignement physique;
- la réorganisation des salles pour permettre un plus grand espacement physique;
- la création des cohortes d'élèves par classe, si possible;
- des attentes en matière d'hygiène des mains à l'entrée et à la sortie de l'école et des salles de classe, de même qu'avant et après les repas;
- des rappels continus de l'importance de l'étiquette respiratoire (p. ex., couvrir sa bouche lorsqu'on tousse ou éternue, éviter de se toucher le visage, éliminer rapidement les mouchoirs utilisés, puis se laver les mains);
- le personnel et les élèves ne seront pas obligés de porter des masques. Les masques pourront être envisagés dans des circonstances où il y a un contact étroit prolongé (plus de 15 minutes) et où une distance de deux mètres ne peut être maintenue. (Remarque : le port d'un masque n'est généralement pas recommandé pour les jeunes enfants; cependant, si les familles choisissent que leurs enfants portent des masques, il faut veiller à ce que les enfants ne soient pas stigmatisés.) Les lignes directrices pour l'utilisation des masques non médicaux peuvent être consultées [ici](#) (en anglais seulement);
- une politique de non-partage. Tous les élèves doivent avoir leurs propres fournitures scolaires;
- le nettoyage de l'équipement entre les utilisations, lorsque le partage de l'équipement est nécessaire;
- l'utilisation de repères sur le plancher ou des pylônes ou barrières pour guider la circulation des gens dans les entrées et les corridors;
- décourager les grands rassemblements tels que les assemblées.

Si des cas de COVID-19 sont identifiés dans le contexte scolaire, le médecin hygiéniste de la région travaillera directement avec l'autorité scolaire ou la direction d'école pour fournir des recommandations et des messages de suivi au personnel, aux parents ou tuteurs, aux enfants et aux élèves. Il est important pour l'école de s'assurer qu'elle collabore avec le médecin hygiéniste de la région.

- Les enfants et les élèves seront soutenus par leur autorité scolaire afin d'être en mesure d'apprendre de la maison s'ils doivent s'isoler pour cause de maladie ou parce qu'ils sont en contact étroit avec un cas de COVID-19.

## Planification

Nous reconnaissons que certaines mesures de santé publique seront plus facilement adoptées dans les écoles élémentaires (comme le regroupement des élèves par classe) que dans les écoles secondaires de premier ou de deuxième cycle. Il est important de rappeler que nous ne comptons pas sur une seule mesure de santé publique pour arrêter la propagation de la COVID-19 en contexte scolaire. Le risque d'une épidémie de COVID-19 est d'autant moins probable lorsque les mesures de santé publique sont mises en œuvre et respectées. La réduction du risque d'épidémies de COVID-19 dans les écoles nécessitera le dévouement et le soutien des conseils scolaires, de l'administration, du personnel, des élèves et des parents ou tuteurs.

Les autorités scolaires doivent continuer à travailler avec leurs fournisseurs pour acheter leurs produits d'hygiène et de nettoyage habituels.

## Cours d'été en juillet et août

Les autorités scolaires locales décideront s'il convient ou non d'offrir des cours d'été, principalement aux élèves du secondaire deuxième cycle, en réponse aux besoins locaux, tout en suivant les mesures de santé publique mises en place pendant l'été.

Les examens en vue du diplôme d'août 2020 seront offerts selon le calendrier établi. On s'attend à ce que les élèves qui suivront des cours pendant l'été qui font l'objet d'un examen en vue du diplôme passent ces examens, qui continueront à valoir 30 pour cent de la note finale des élèves dans les cours qui font l'objet d'un examen en vue du diplôme, tout en suivant les mesures de santé publique qui sont en place.

## Calendrier scolaire pour l'année scolaire 2020-2021

Le scénario préféré et probable est que tous les élèves retournent à l'apprentissage quotidien en classe au début de l'année scolaire. Le gouvernement de l'Alberta présentera sa décision finale sur le scénario qui sera en place au début de l'année scolaire d'ici le 1<sup>er</sup> août. Le gouvernement de l'Alberta prendra la décision de passer d'un scénario à l'autre, si nécessaire, tout au long de l'année.

Les autorités scolaires locales conservent l'autonomie et la flexibilité nécessaires pour déterminer le calendrier de l'année scolaire à venir, y compris la durée de la journée d'école, afin de répondre aux besoins locaux.

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)**

- Les autorités scolaires locales peuvent ajuster leurs calendriers scolaires ou le nombre et la durée des journées d'enseignement, en respectant les paramètres de toutes les ententes contractuelles avec les employés des autorités scolaires, pour traiter le contenu des matières et revoir les composantes de l'année scolaire 2019-2020.
- Les autorités scolaires doivent suivre les mesures de santé publique pour l'apprentissage des enfants et des élèves et les activités parascolaires, y compris l'éloignement physique lorsque possible.

### **Scénario 2 : retour à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

- En tenant compte des circonstances locales, les autorités scolaires peuvent séparer les enfants et les élèves en deux groupes ou plus pour qu'ils retournent en classe selon un horaire alterné dans lequel tous les élèves ne sont pas en classe en même temps.
- Les autorités scolaires locales peuvent ajuster leurs calendriers scolaires ou le nombre et la durée des journées d'enseignement, en respectant les paramètres de toutes les ententes contractuelles avec les employés des autorités scolaires, pour traiter le contenu des matières et revoir les composantes de l'année scolaire 2019-2020.
- Les autorités scolaires doivent suivre les mesures de santé publique liées à l'éloignement physique pour l'apprentissage des enfants et des élèves et les activités parascolaires.
- Selon les exigences de l'éloignement physique de deux mètres, les autorités scolaires devront tenir compte :
  - du transport en autobus,
  - des protocoles de débarquement par les parents,
  - de l'entrée de l'école,
  - des heures de début et de fin des journées d'école,
  - de l'horaire des cours,
  - des grands rassemblements, tels que les récréations et les heures de repas (il peut être nécessaire de décaler les horaires, de limiter le nombre d'enfants, d'élèves et de surveillants),
  - de l'utilisation des toilettes,
  - des déplacements dans les corridors,
  - de l'utilisation d'espaces auxiliaires,
  - de la configuration du mobilier et de l'équipement afin d'assurer l'éloignement physique,
  - des protocoles d'hygiène et de nettoyage,
  - des protocoles pour isoler les enfants ou les élèves qui tombent malades à l'école.

### **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)**

- Toutes les autorités scolaires offrent des occasions d'apprentissage à la maison à leurs enfants et leurs élèves.
- Voici les attentes quant au système d'éducation dans le cadre du scénario 3 pour l'année scolaire 2020-2021 concernant le nombre d'heures d'enseignement. Ces heures d'enseignement sont des minimums et les autorités scolaires locales ont la flexibilité d'augmenter les heures au-delà de ces minimums.
- Le contenu suivant doit être offert pour tous les niveaux scolaires :
  - du préscolaire à la 3<sup>e</sup> année
    - un accent sur les résultats d'apprentissage en langues et en mathématiques qui renforcent le développement de la littératie et de la numératie
    - une intégration des résultats d'apprentissage du curriculum en santé (en mettant l'accent sur la santé mentale)
    - une moyenne de 5 heures de travail par enfant ou élève par semaine.
  - de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année
    - un accent sur les résultats d'apprentissage en langues et en mathématiques qui renforcent le développement de la littératie et de la numératie
    - une intégration des résultats d'apprentissage du curriculum en sciences, études sociales et bien-être (en mettant l'accent sur la santé mentale)
    - une moyenne de 6 à 8 heures de travail par élève par semaine
  - de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année
    - un accent sur les résultats d'apprentissage de base du curriculum en mathématiques, langues et littératie, sciences, études sociales et bien-être (en mettant l'accent sur la santé physique et mentale)
    - une moyenne de 12 à 16 heures de travail par élève par semaine
  - de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année
    - un accent sur des exigences précises et les cours de base nécessaires pour obtenir un diplôme d'études secondaires, y compris les langues (English Language Arts, français et French Language Arts), les études sociales, les mathématiques et les sciences (biologie, chimie, physique et sciences)
    - une moyenne de 6 heures de travail par semaine pour un cours de 5 crédits, et une moyenne de 3 heures de travail par semaine pour un cours de 3 crédits
- Les élèves en voie de recevoir 100 crédits ou plus pourront toujours obtenir leur diplôme d'études secondaires.
- Dans le cas où le scénario 2 ou le scénario 3 serait en place, la possibilité pour la direction d'école d'accorder jusqu'à 15 crédits non attribués aux élèves de 12<sup>e</sup> année sera activée.
- Les écoles continuent d'être responsables de l'évaluation des progrès des enfants et des élèves.

- Les élèves continuent d’être responsables de s’engager activement dans l’apprentissage et de poursuivre avec diligence leurs études.
- Les autorités scolaires, les parents ou tuteurs, les enfants et les élèves doivent continuer à suivre les mesures de santé publique en place.

## Soutenir la croissance dans l’apprentissage des élèves

- Les autorités scolaires peuvent, si elles le jugent approprié au niveau local, réduire le temps consacré à l’enseignement des matières qui ne sont pas de base pour permettre un temps d’enseignement supplémentaire dans les matières de base (English Language Arts, français et French Language Arts, mathématiques, études sociales et sciences).
- Les directions d’école, les enseignants et les parents peuvent accéder au Student Learning Hub pour un soutien au curriculum centralisé afin de combler toute lacune dans l’apprentissage. Cette plateforme contient, notamment :
  - du matériel de soutien qui comprend une FAQ et des liens vers des ressources et du matériel qui favoriseront le retour;
  - des ressources numériques et imprimables pour aider les directions d’école, les enseignants, les parents et les élèves dans divers contextes d’apprentissage (p. ex., numériques ou non numériques);
  - des ressources pour soutenir les divers besoins d’apprentissage des élèves (p. ex., apprenants de langue anglaise, francisation).

## Examens en vue du diplôme de 12<sup>e</sup> année

### **Scénario 1 : retour à l’apprentissage en classe** (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)

Le retour en classe dans les écoles comprend l’administration des examens en vue du diplôme pour l’année scolaire 2020-2021, qui resteront obligatoires. Les résultats continueront à constituer 30 pour cent de la note finale de l’élève pour le diplôme.

- L’administration normale des examens en vue du diplôme permettra aux élèves de passer les examens afin d’augmenter leurs notes.

### **Scénario 2 : retour partiel à l’apprentissage en classe** (avec des mesures sanitaires supplémentaires)

Le retour en classe dans les écoles comprend l’administration des examens en vue du diplôme pour l’année scolaire 2020-2021, qui resteront obligatoires. Les résultats continueront à constituer 30 pour cent de la note finale de l’élève pour le diplôme.

- L'administration normale des examens en vue du diplôme permettra aux élèves de passer les examens afin d'augmenter leurs notes.

### **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison** (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)

Alberta Education envisagera l'administration des examens en vue du diplôme, un semestre à la fois. Par exemple, si le retour en classe dans les écoles survient après septembre, les examens en vue du diplôme de janvier seront annulés et il sera envisagé de recommencer les examens en vue du diplôme en avril, juin et août.

- Alberta Education continuera à proposer des examens en vue du diplôme aux élèves ayant des circonstances atténuantes (c.-à-d. les adultes et les élèves qui reçoivent un enseignement à domicile).

Compte tenu des circonstances particulières de la prochaine année scolaire, il est justifié de procéder à certains ajustements dans la communication des résultats des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme. En 2020-2021, Alberta Education continuera à communiquer les résultats des évaluations provinciales au niveau des écoles, des autorités scolaires et de la province, comme les années précédentes, lorsque les résultats sont disponibles. Cependant, les résultats ne seront pas utilisés pour évaluer le système ou pour éclairer l'élaboration du curriculum, étant donné l'anomalie que représente l'année de COVID-19.

## Tests de rendement provinciaux destinés aux élèves de 6<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe** (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)

On continue de faire passer les tests de rendement provinciaux. Le calendrier établi pour les tests de rendement provinciaux offre aux autorités scolaires une certaine flexibilité pour les faire passer dans un délai déterminé.

- La participation est facultative, la décision de participer ou non étant prise au niveau de l'autorité scolaire. Les décisions des autorités scolaires seront fortement influencées par les différentes approches régionales en matière d'éloignement physique.
- L'administration des tests de rendement provinciaux est limitée aux matières de base (English Language Arts, mathématiques, French Language Arts, français).
- Les autorités scolaires peuvent décider d'exempter certains ou tous les élèves des tests de rendement provinciaux si leur apprentissage a pris du retard.

## **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

On continue de faire passer les tests de rendement provinciaux. Le calendrier établi pour les tests de rendement provinciaux offre aux autorités scolaires une certaine flexibilité pour les faire passer dans un délai déterminé.

- La participation est facultative, la décision de participer ou non étant prise au niveau de l'autorité scolaire. Les décisions des autorités scolaires seront fortement influencées par les différentes approches régionales en matière d'éloignement physique.
- L'administration des tests de rendement provinciaux est limitée aux matières reliées aux connaissances fondamentales (English Language Arts, mathématiques, French Language Arts, français).
- Les autorités scolaires peuvent décider d'exempter certains ou tous les élèves des tests de rendement provinciaux si leur apprentissage a pris du retard.

## **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)**

- Alberta Education annulera l'administration des tests de rendement provinciaux 2020-2021 de janvier, et décidera de donner ou non des tests de rendement provinciaux en mai ou juin en fonction de la durée de l'annulation des cours dans les écoles. Les mêmes principes que ceux des scénarios 1 et 2 s'appliqueraient.

Compte tenu des circonstances particulières de la prochaine année scolaire, il est justifié de procéder à certains ajustements dans la communication des résultats des tests de rendement provinciaux et des examens en vue du diplôme. En 2020-2021, Alberta Education continuera à communiquer les résultats des évaluations provinciales au niveau des écoles, des autorités scolaires et de la province, comme les années précédentes, lorsque les résultats sont disponibles. Cependant, les évaluations des résultats par rapport aux performances antérieures ou à la comparaison statistique avec les résultats provinciaux ne seront pas communiquées.

## **Évaluation de l'apprentissage des élèves de 3<sup>e</sup> année (EAE)**

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)**

Comme pour l'année scolaire 2019-2020, les autorités scolaires ont une certaine flexibilité dans l'administration des évaluations de l'apprentissage des élèves (EAE). Les autorités scolaires

peuvent également choisir si toutes ou certaines de leurs écoles ou classes au sein d'une école participeront, et dans quelle mesure elles le feront.

### **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

Les autorités scolaires ont une certaine flexibilité dans l'administration des évaluations de l'apprentissage des élèves (EAE). Les autorités scolaires peuvent également choisir si toutes leurs écoles, ou certaines d'entre elles, participeront, et dans quelle mesure elles le feront.

### **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)**

Alberta Education annulera l'administration des évaluations de l'apprentissage des élèves (EAE) de 2020-2021.

## **Enfants et élèves qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés**

Les autorités scolaires doivent envisager et permettre la pleine participation et l'intégration des élèves ayant une incapacité. Dans les cas où les élèves qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés ne sont pas en mesure de suivre les directives et ont besoin d'un soutien et d'une adaptation aux mesures de santé publique, des plans doivent être élaborés pour assurer leur inclusion.

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)**

- Les autorités scolaires doivent déterminer et examiner les composantes de l'année scolaire 2019-2020 pour les enfants et les élèves qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés (c'est-à-dire des caractéristiques comportementales, intellectuelles, d'apprentissage, de communication ou physiques, ou une combinaison de ces caractéristiques).
- Des soutiens en matière de santé mentale pour les enfants, les élèves et le personnel doivent être mis en place, conformément à la section sur la santé mentale du présent plan de retour en classe.

## **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

- Les autorités scolaires sont censées mettre en place les mêmes soutiens et services que ceux mentionnés dans le scénario 1.
- Les autorités scolaires ont la flexibilité pour prendre des décisions concernant le personnel, y compris l'embauche d'aides-élèves et d'autres membres du personnel qui soutiennent les enfants et les élèves qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés, en fonction de leurs besoins.
- Pour les enfants et les élèves qui continuent d'apprendre à la maison, les autorités scolaires sont censées avoir mis en place les mêmes soutiens et services que ceux mentionnés dans le scénario 3.

## **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)**

- Les autorités scolaires continuent d'offrir un apprentissage à la maison à tous les enfants dans le cadre d'un programme des services du préscolaire et aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, y compris ceux qui nécessitent des soutiens et des services spécialisés.
- Les enseignants et les autres membres du personnel (par exemple, les orthophonistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les travailleurs en santé mentale, les agents de liaison entre la famille et l'école, les enseignants pour les élèves sourds ou malentendants, ou les élèves malvoyants ou ayant une déficience visuelle, etc.) fourniront des soutiens et des services spécialisés aux enfants et aux élèves, y compris ceux qui ont une incapacité, en consultation avec les familles afin de soutenir les résultats de l'apprentissage à la maison, tout en évitant les contacts directs afin de protéger la santé des enfants, des élèves et du personnel.
- Les enseignants seront chargés de veiller à ce que des plans d'appui à l'enseignement (PAE) ou des plans d'intervention personnalisés (PIP) soient mis en œuvre, suivis et évalués pour les enfants et les élèves qui peuvent nécessiter des soutiens et des services spécialisés, conformément aux Normes en matière d'adaptation scolaire.
- Les enseignants consulteront les parents par le biais des méthodes de communication qu'ils auront choisies, telles que le courrier électronique, le téléphone ou d'autres modes de communication numériques, afin de mettre au point des PAE ou PIP pour l'année scolaire 2020-2021.
- Les PAE ou PIP seront examinés régulièrement par les enseignants avec les parents et, le cas échéant, avec l'élève, pour mettre à jour les informations, examiner l'efficacité des soutiens, stratégies et services identifiés et réviser les plans ou déterminer les nouveaux soutiens, stratégies ou services qui seront fournis.
- Les enseignants sont responsables de l'évaluation et du compte-rendu des progrès de l'enfant ou de l'élève. Chaque autorité scolaire devra déterminer ce qui fonctionnera le

mieux pour ses enfants et ses élèves. Cela variera probablement entre les autorités scolaires, et peut même varier d'une école à l'autre.

- Les autorités scolaires ont la flexibilité d'identifier les aides-élèves nécessaires pour soutenir un programme d'éducation pour un enfant ou un élève particulier, et pour décider si un aide-élève particulier est nécessaire pour la prestation d'un programme d'éducation particulier, pendant que l'élève apprend à la maison.
- Un soutien continu en matière de santé mentale pour les enfants, les élèves et le personnel est en place, conformément à la section sur la santé mentale du présent plan de retour en classe.

## Activités parascolaires

Selon le *Guide de l'éducation*, les activités parascolaires complètent le temps d'enseignement et ne sont pas considérées un temps d'enseignement lorsqu'il y a une interaction entre les élèves et l'enseignant ainsi qu'une supervision directe assurée par l'enseignant.

Les autorités scolaires continuent à avoir la flexibilité d'offrir des activités parascolaires aux élèves. Alberta Education travaille avec Alberta Health et des partenaires de l'éducation, notamment l'Alberta School Athletics Association, pour explorer les possibilités d'activités et d'événements sportifs dans le contexte des mesures de santé en place.

Les autorités scolaires, les parents ou tuteurs, les élèves et les membres de la communauté doivent continuer à suivre les mesures de santé publique mises en place.

## Masques et exigences en matière d'hygiène et de santé

Dans le contexte de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, l'équipement de protection individuelle (ÉPI) est principalement axé sur les masques non médicaux. Les pratiques telles que l'éloignement physique, le lavage des mains, le fait de rester à la maison quand on est malade et l'amélioration de l'assainissement de l'environnement restent des priorités tout en respectant les mesures de santé publique. L'utilisation de masques n'est généralement pas recommandée pour les enfants; cependant, si les familles choisissent de faire porter un masque à leurs enfants, il faudra prendre soin de ne pas stigmatiser les enfants.

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)**

Si des cas de COVID-19 sont identifiés en milieu scolaire, le médecin hygiéniste de zone travaillera directement avec l'autorité scolaire pour fournir des recommandations et des

messages de suivi au personnel, aux parents ou tuteurs, aux enfants et aux élèves. Il est important pour les autorités scolaires ou les directions d'école de s'assurer qu'elles collaborent avec le médecin hygiéniste de zone.

Les enfants et les élèves seront soutenus par leur autorité scolaire afin d'être en mesure d'apprendre de la maison s'ils doivent s'isoler.

## **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

Si des cas de COVID-19 sont identifiés en milieu scolaire, le médecin hygiéniste de zone travaillera directement avec l'autorité scolaire pour fournir des recommandations et des messages de suivi au personnel, aux parents ou tuteurs, aux enfants et aux élèves. Il est important pour l'école de s'assurer qu'elle collabore avec le médecin hygiéniste de zone.

Les enfants et les élèves seront soutenus par leur autorité scolaire afin d'être en mesure d'apprendre de la maison s'ils doivent s'isoler pour cause de maladie ou parce qu'ils sont en contact étroit avec un cas de COVID-19.

Une ressource permettant de fournir des conseils aux autorités scolaires, aux écoles, au personnel, aux enfants, aux élèves et aux parents ou tuteurs est en cours d'élaboration. Les lignes directrices et les normes relatives à l'utilisation des masques non médicaux sont accessibles sur la page web suivante :

- <https://www.alberta.ca/masks.aspx>

Remarque : Alberta Education collabore avec Alberta Health pour fournir des conseils supplémentaires aux autorités scolaires sur l'utilisation des masques dans l'école.

## **Santé mentale ou soutien psychosocial pour les élèves et le personnel**

Le gouvernement de l'Alberta a mis en place des mesures de soutien à la santé mentale en reconnaissance des efforts sans précédent déjà déployés pour ralentir la propagation de la COVID-19. Ces efforts comprennent :

- Subvention communautaire en santé mentale et toxicomanie liée à la COVID-19
  - [Mental Health and Addiction COVID-19 Community Funding Grant](#) (en anglais)
    - Les autorités scolaires sont encouragées à travailler avec les organismes qui ont reçu des fonds pour fournir un soutien

- supplémentaire en matière de santé mentale au sein de leurs communautés scolaires.
    - De plus amples informations seront fournies au fur et à mesure que des décisions seront prises concernant la répartition des fonds supplémentaires.
- Ligne d'aide téléphonique en français en matière de santé mentale 1-800-567-9699
  - Cette ligne d'aide téléphonique sans frais fournit des services confidentiels et anonymes, des interventions en cas de crise, des renseignements sur les services en santé mentale et l'orientation vers d'autres organismes.
- Mental Health Helpline (en anglais) : Téléphone : 1-877-303-2642
- Jeunesse, j'écoute : 1-800-668-6868
  - [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)
  - Texte le mot PARLER au 686868
- Kids Help Phone (en anglais) : 1-800-668-6868
  - [kidshelpphone.ca](http://kidshelpphone.ca)
  - Texte le mot CONNECT au 686868
- Health Link (en anglais) – composer 811
- Alberta Health Services
  - [Help in Tough Times \(en anglais\)](#)
  - [Healthy Together \(en anglais\)](#)
- La ligne d'aide fédérale Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits, au 1-855-242-3310, est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7; le clavardage en ligne est disponible sur le site [Ligne d'écoute d'espoir](#).
- [Métis Nation of Alberta COVID-19 Mental Health Information \(en anglais\)](#)
- [L'apprentissage socioémotionnel](#)
  - [Social-Emotional Learning \(en anglais\)](#)
- [Pratique tenant compte des traumatismes](#)
  - [Trauma-informed practice \(en anglais\)](#)
- [Travailler ensemble pour soutenir la santé mentale dans les écoles de l'Alberta](#)
  - [Working Together to Support Mental Health in Alberta Schools \(en anglais\)](#)
- [Le cœur du rétablissement](#)
  - [Heart of Recovery \(en anglais\)](#)
- [Alberta Health Services - Information for Teachers \(en anglais\)](#)
- [Alberta Community and Social Services – Children's Mental Health \(en anglais\)](#)
- [MORE \(Mental Health Online Resources for Educators\) \(en anglais\)](#)

D'autres ressources qui peuvent être utiles :

- [Alberta Family Wellness - Certification de l'histoire du cerveau](#)
- [UNIS Bien-être](#)
  - [WE Well-being Program \(en anglais\)](#)
- [WE Schools @ Home \(en anglais\)](#)
- [Kids Have Stress Too \(en anglais\)](#)
- [The Incredible Years \(en anglais\)](#)
- [mental health literacy \(for kids\) \(en anglais\)](#)
- [Cognitive Behavioural Intervention for Trauma in Schools \(en anglais\)](#)

Alberta Education a également intégré les résultats de bien-être dans le curriculum de la maternelle à la neuvième année, en mettant l'accent sur la santé physique et mentale. Les élèves du secondaire doivent toujours suivre des cours d'éducation physique et de carrière et vie (qui comprend des informations sur la santé mentale) dans le cadre de leurs études.

La nouvelle subvention Specialized Learning Support (SLS) d'Alberta Education fournit des fonds aux autorités scolaires pour leur permettre d'offrir une gamme de soutiens et de services aux enfants et aux élèves dans un environnement d'apprentissage inclusif. Les autorités scolaires sont responsables de s'assurer que leur financement SLS est déboursé en fonction des besoins des enfants et des élèves en ce qui concerne les soutiens nécessaires à l'apprentissage.

Le financement des SLS est composé de trois allocations, dont l'une est une allocation pour le programme de bien-être des élèves.

Cette allocation reconnaît que le bien-être des enfants et des élèves peut avoir une incidence sur l'apprentissage en classe et les interactions sociales, deux éléments essentiels à la réussite des enfants et des élèves. Le financement est fourni pour donner la capacité aux autorités scolaires d'offrir des programmes de bien-être pour les enfants et les élèves, ce qui contribue à l'amélioration des résultats scolaires de toutes les écoles. Ces programmes peuvent comprendre :

- des services de conseil
- du soutien psychologique
- du soutien socioémotionnel
- des agents de liaison entre la famille et l'école
- des agents de liaison avec la communauté
- des travailleurs de la santé mentale
- du soutien aux toxicomanes
- des consultants en matière de comportement

Alberta Education a fait de la sécurité et du respect dans les écoles une priorité en offrant gratuitement en ligne *Respect à l'école*. Le programme est conçu pour fournir aux employés des écoles les outils dont ils ont besoin pour favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux afin qu'ils puissent soutenir tous ceux qui participent à l'expérience scolaire (par exemple, les enseignants, les administrateurs, le personnel de soutien et les bénévoles). Avant le début de l'année scolaire 2020-2021, tous les employés sont fortement encouragés à suivre la formation en ligne.

## Transport

Les enfants et les élèves de toute la province se rendent à l'école et en reviennent en marchant, en étant conduits par leurs parents ou tuteurs, en utilisant les transports publics et les services d'autobus scolaires fournis par les autorités scolaires. Les déplacements des enfants et des élèves doivent respecter les mesures de santé publique en vigueur. Un plan détaillé est en cours et des renseignements supplémentaires suivront.

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)**

Les autorités scolaires déterminent les niveaux de service de transport en veillant à ce que tous les enfants et les élèves ayant légalement droit au transport soient transportés conformément au plan de retour en classe de l'autorité scolaire. Un effectif complet de chauffeurs d'autobus sera probablement nécessaire pour les autorités scolaires qui reprennent les cours. Les autorités scolaires devraient ajuster les itinéraires en conséquence. Les administrations scolaires devraient discuter des plans de transport dès le début dans les cas d'ententes sur les services d'éducation avec les Premières Nations.

Les autorités scolaires doivent également envisager des mesures de sécurité supplémentaires pour minimiser le risque d'exposition pour le chauffeur, les enfants et les élèves. Les considérations comprennent le fait qu'une barrière physique peut être envisagée pour le chauffeur, que des plans fixes de places assises devraient être mis en œuvre pour faciliter la recherche des contacts, les élèves d'une même famille devraient s'asseoir ensemble et, lorsque possible, maintenir un éloignement physique entre les élèves, et que des ressources et des fournitures supplémentaires seront nécessaires pour désinfecter l'autobus après chaque trajet.

### **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe (avec des mesures sanitaires supplémentaires)**

Les autorités scolaires déterminent les niveaux de service de transport en veillant à ce que tous les enfants et les élèves ayant légalement droit au transport soient transportés conformément au plan de retour en classe de l'autorité scolaire. Un effectif complet de chauffeurs sera probablement nécessaire pour les autorités scolaires qui reprennent les cours, même si les enfants ou les élèves suivent un horaire modifié (jours alternés). Les autorités scolaires devraient ajuster les itinéraires en conséquence. Les conseils scolaires devraient discuter des plans de transport tôt dans le cas d'ententes sur les services d'éducation avec les Premières Nations.

Les autorités scolaires doivent également envisager des mesures de sécurité supplémentaires pour minimiser le risque d'exposition pour le chauffeur, les enfants et les élèves. Les considérations incluent le fait qu'une barrière physique peut être envisagée pour le chauffeur, que des plans de places assises doivent être mis en œuvre pour faciliter la recherche des contacts, les élèves d'une même famille devraient s'asseoir ensemble et, lorsque possible, maintenir un éloignement physique entre les élèves, et que des ressources et des fournitures supplémentaires seront nécessaires pour désinfecter l'autobus après chaque trajet.

Alberta Education collabore avec Alberta Transportation et Alberta Health pour s'assurer que les défis soulevés par les autorités scolaires sont pris en compte.

## Évaluations pour le brevet d'enseignement permanent

### **Scénario 1 : retour à l'apprentissage en classe** (fonctionnement presque normal, avec des mesures sanitaires)

Alberta Education travaillera avec les autorités scolaires pour reprendre les évaluations dès que possible.

Alberta Education prolongera la validité des brevets d'enseignement provisoires pour les enseignants qui ont effectué 400 jours d'enseignement, mais qui n'ont pas réussi deux évaluations. Les enseignants seront évalués ultérieurement afin d'obtenir leur brevet d'enseignement permanent.

Alberta Education dispensera également les enseignants touchés par l'interruption de leurs évaluations de payer les frais de prolongation du brevet d'enseignement provisoire.

### **Scénario 2 : retour partiel à l'apprentissage en classe** (avec des mesures sanitaires supplémentaires)

Alberta Education travaillera avec les autorités scolaires pour reprendre les évaluations dès que possible.

Alberta Education prolongera les brevets d'enseignement provisoires pour les enseignants qui ont terminé 400 jours d'enseignement, mais qui n'ont pas réussi deux évaluations. Les enseignants seront évalués ultérieurement afin d'obtenir leur brevet d'enseignement permanent.

Alberta Education dispensera également les enseignants touchés par l'interruption de leurs évaluations de payer les frais de prolongation du brevet d'enseignement provisoire.

### **Scénario 3 : poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours dans les écoles sont suspendus ou annulés)**

En raison de l'annulation des cours à l'école, les évaluations pour le brevet d'enseignement permanent peuvent être retardées et nécessiter une prolongation du brevet d'enseignement provisoire d'un enseignant.

Alberta Education prolongera les brevets d'enseignement provisoires pour les enseignants qui ont effectué 400 jours d'enseignement, mais qui n'ont pas réussi deux évaluations. Les enseignants seront évalués ultérieurement afin d'obtenir leur brevet d'enseignement provisoire.

Alberta Education dispensera également les enseignants touchés par l'interruption de leurs évaluations de payer les frais de prolongation du brevet d'enseignement provisoire.

## **Stages pour les étudiants dans le cadre des stages de formation des enseignants**

Alberta Education reconnaît que certains stagiaires ont été touchés par la suspension des cours en classe et n'ont pas pu suivre les dix semaines d'enseignement supervisé requises. Les stagiaires qui sont en dernière année de leur programme de formation des enseignants ont été particulièrement touchés.

Les nouveaux diplômés reçoivent généralement un brevet d'enseignement provisoire au début de leur carrière, pour ensuite passer à un brevet d'enseignement permanent. Pour recevoir un brevet d'enseignement provisoire, le diplômé universitaire de l'Alberta doit répondre à des exigences minimales.

Si les cours ne reprennent pas en septembre, et que cela continue à être le cas pendant le reste de l'année scolaire, il n'y aura pas de possibilités de stages en face à face pour les étudiants. Sans ces stages, les étudiants au baccalauréat en éducation ne pourront pas terminer leur programme.

Au cas par cas, le registraire de l'Alberta examinera les exceptions à l'expérience pratique de 10 semaines et pourra délivrer un brevet d'enseignement provisoire sous certaines conditions.

## **Connectivité Internet ou SuperNet pour les Premières Nations et les communautés rurales ou éloignées**

Alberta Education est conscient des difficultés d'accès à Internet ou SuperNet dans certains établissements des Premières Nations, des Métis et des communautés rurales éloignées.

Alors que les enfants ou les élèves qui n'ont pas accès à l'Internet haut débit, et donc à l'apprentissage en ligne, ont pu poursuivre leurs études par d'autres moyens (par exemple, en suivant des cours sur papier et en communiquant par téléphone), le gouvernement de l'Alberta travaille avec divers partenaires, tels que les fournisseurs de services de télécommunication et d'Internet, ainsi qu'avec le gouvernement du Canada, afin de planifier un soutien supplémentaire à une connectivité abordable dans toute la province. Les autorités scolaires devraient continuer à travailler avec les établissements des Premières Nations et des Métis et les communautés rurales ou éloignées pour offrir des options d'apprentissage à distance.

Des considérations particulières continueront d'être accordées aux stratégies visant à maintenir l'apprentissage des enfants et des élèves dans les communautés qui n'utilisent pas les technologies d'apprentissage (par exemple, les communautés huttériennes et les communautés de Old Colony parlant le bas allemand mennonite).

## Reconnaitre la rentrée scolaire 2020-2021

Les autorités scolaires locales ont l'autonomie et la flexibilité nécessaires pour déterminer le format et le calendrier des célébrations de début d'année scolaire. Conformément à la stratégie de relance de l'Alberta et au plan de retour en classe, Alberta Education consultera les autorités scolaires et les partenaires de l'éducation pour déterminer les célébrations appropriées du début de l'année scolaire, y compris une journée UNIS.

Les célébrations doivent respecter les mesures de santé publique en place au moment des événements.